

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464

3 mars 2006

SOMMAIRE

A.Z. Transports Rapides, S.à r.l., Eselborn	22227	Eurosys, S.à r.l., Sanem	22249
Acab Holding S.A., Luxembourg	22229	Eurotruck (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.	22230
Aircraft Funding, S.à r.l., Luxembourg	22245	Eurotruck (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.	22230
Aircraft Funding, S.à r.l., Luxembourg	22245	Feluca S.A.	22249
Altaire S.A., Luxembourg	22229	FINTERLUX, Financière Internationale Luxem- bourgeoise S.A.H., Luxembourg	22229
Amadeus Consulting Participation (A.C.P.) S.A., Luxembourg	22260	Finacor Holding S.A., Luxembourg	22243
Angerbach, S.à r.l., Luxembourg	22255	Finacor Holding S.A., Luxembourg	22243
Aqua-Technologies S.A., Walferdange	22226	Finacor Holding S.A., Luxembourg	22243
Arling Transport Luxembourg, S.à r.l., Kehlen.	22252	Finvi S.A., Luxembourg	22267
Atrinity S.A., Luxembourg	22229	Gemardi S.A.H., Luxembourg.	22232
Bayside International S.A.H., Luxembourg.	22229	Glycine Holding S.A., Luxembourg	22272
Beaucette S.A.H., Luxembourg	22230	Golon, S.à r.l., Luxembourg	22272
Berberis Holding S.A., Luxembourg	22230	Greengage S.A., Luxembourg.	22262
Boreana S.A., Luxembourg.	22266	Greengage S.A., Luxembourg.	22263
BTC Financial Services S.A., Luxembourg	22227	Grevenmacher 1 S.A., Olingen	22246
C.G.T.I. S.A., Comptabilité, Gestion et Transac- tions Immobilières, Grevenmacher	22271	HBG - Haunstettner Beteiligung Gesellschaft S.A., Luxembourg	22248
Cabochoch S.A.H., Luxembourg	22261	Health Development Company S.A., Luxembourg	22231
Café Concept, S.à r.l., Gilsdorf	22227	Helena Tech Invest Holding S.A., Luxembourg	22241
Capifin Gestion, S.à r.l., Luxembourg	22230	Helios Group Holding S.A., Luxembourg	22254
Capifin Holding S.A., Luxembourg.	22231	Hotel & Co I, S.à r.l., Luxembourg	22249
CeraTech, S.à r.l., Luxembourg	22266	Hotel & Co II, S.à r.l., Luxembourg	22249
Ciren S.A., Olingen	22233	Hotel & Participations S.A., Luxembourg	22248
Clees S.A., Boevange/Clervaux.	22227	HPI S.A.H., Bertrange	22250
Clees S.A., Boevange/Clervaux.	22227	Hularo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22253
Cockspur Holding S.A., Luxembourg.	22242	I.H.P. S.A., Immo-Home Plans, Strassen	22264
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	22254	Immobilière Zuki S.A., Luxembourg	22235
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	22254	International & Finance Developing Soparfi S.A., Luxembourg	22244
ColAce, S.à r.l., Luxembourg	22254	International Building Corporation S.A.H., Luxem- bourg	22241
Derketo Holding S.A., Luxembourg.	22271	International Glasholding S.A., Luxembourg	22243
Discus S.A., Luxembourg	22231	Koch Transporte, S.à r.l. , Rosport	22228
DML Holding S.A., Luxembourg	22231	Koch Transporte, S.à r.l. , Rosport	22228
Duchess III CDO S.A., Luxembourg.	22268	Koch Transporte, S.à r.l. , Rosport	22228
Duchess III CDO S.A., Luxembourg.	22268	Koch Transporte, S.à r.l. , Rosport	22228
e-Collaboration International S.A., Luxembourg.	22231	Koch Transporte, S.à r.l. , Rosport	22228
EFRTC, European Federation of Railways Track- works Contractors, A.s.b.l., Pétange	22258	Korea Dairy (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22261
Efinhol S.A., Luxembourg	22253	Latino Investments S.A., Luxembourg.	22272
Europressing S.A., Luxembourg.	22241	Lucbeteiligung A.G., Luxembourg	22253

Lux Machine Model S.A., Luxembourg	22259	RF Lux S.A., Luxembourg	22226
Lux-Chem S.A., Luxembourg	22267	Roeball S.A., Luxembourg	22264
Luxopart Holding S.A., Luxembourg	22271	S.E.N.C. Smith & Nephew, S.à r.l. & Cies, Luxem- bourg	22232
Mecachrome Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	22245	S.G.S. International S.A., Luxembourg	22260
Merrill Lynch European Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	22264	Sancor, S.à r.l., Roeser	22245
MKI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22228	Scania Treasury S.A., Luxembourg	22244
Mora S.A.H., Luxembourg	22259	Sea View Properties S.A., Luxembourg	22263
Morain Investments, S.à r.l., Luxembourg	22244	Silver Leaf CFO 1, S.à r.l., Luxembourg	22267
Munic Finance S.A., Luxembourg	22260	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	22242
Noral Holding S.A., Luxembourg	22241	Sonica Investments S.A., Luxembourg	22262
Ostea S.A., Luxembourg	22242	Symphony Enterprise Solutions, S.à r.l.	22244
Pétunias Holding S.A., Luxembourg	22270	Tabriz Finance S.A.H., Luxembourg	22244
Phenon Holding S.A., Luxembourg	22242	Tamper Technology S.A., Luxembourg	22262
Pregis (Luxembourg) Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	22267	Thunder Holding S.A., Luxembourg	22261
Rapier Holding S.A., Luxembourg	22270	Union & Will Holding S.A., Luxembourg	22262
Rawholding S.A., Luxembourg	22242	Univers 3000 S.A., Esch-sur-Alzette	22268
Redwood CBO S.A., Luxembourg	22263	Univers 3000 S.A., Esch-sur-Alzette	22270

RF LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.550.

Les adresses professionnelles des administrateurs suivants de la société ont été modifiées comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102970.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

AQUA-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 102.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2005

«Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes SOFINTER S.A. (anciennement FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.)»

«Septième résolution

En lieu et place du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer:
SOFINTER GESTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.316.
Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.»

Walferdange, le 19 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103531.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

CLEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange/Clervaux, Maison 22.
R. C. Luxembourg B 95.346.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903665.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

CLEES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange/Clervaux, Maison 22.
R. C. Luxembourg B 95.346.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(903664.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

A.Z. TRANSPORTS RAPIDES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 20/9, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 88.397.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01505, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 novembre 2005.

Signature.

(903640.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2005.

CAFE CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 103.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903672.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

BTC FINANCIAL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 93.021.

Extrait du conseil d'administration de BELGIAN TRADING COMPANY du 15 avril 2005

Le Conseil de la société BELGIAN TRADING COMPANY NV a décidé de transférer le siège de la Succursale de Luxembourg, BTC FINANCIAL SERVICES enregistrée au R. C. à Luxembourg sous le n° 93.021, du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

BTC FINANCIAL SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102370.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

KOCH TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 3, rue du Barrage.
R. C. Luxembourg B 108.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2005, réf. DSO-BK00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2005.

Signature.

(903673.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

KOCH TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 3, rue du Barrage.
R. C. Luxembourg B 108.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2005, réf. DSO-BK00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2005.

Signature.

(903674.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

KOCH TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 3, rue du Barrage.
R. C. Luxembourg B 108.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2005, réf. DSO-BK00153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2005.

Signature.

(903675.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

KOCH TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 3, rue du Barrage.
R. C. Luxembourg B 108.346.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2005, réf. DSO-BK00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 novembre 2005.

Signature.

(903676.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2005.

MKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.222.

Extrait des décisions adoptées lors de l'assemblée des associés tenue le 21 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de nommer Maître Stéphane Hebert, avocat, en tant que gérant A de la société;
- de procéder à la démission du gérant Roel Schrijen et de nommer en son remplacement, Maître Jean-Pierre Higuët, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de procéder à la démission du gérant Matthijs Bogers et de nommer en son remplacement, Monsieur Stéphane Biver, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102721.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

22229

ACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(102667.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ALTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.147.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES
Administrateur
Signature

(102668.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ATRINITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.288.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(102669.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.780.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(102670.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

**FINTERLUX, FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.654.

—
Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

(102682.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

BEUCETTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.156.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102671.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

BERBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.319.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102673.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

CAPIFIN GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.270.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(102674.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102680.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102681.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

CAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 97.312.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102675.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.831.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102676.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

DML HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.021.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102677.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

e-COLLABORATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(102678.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.168.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(102683.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GEMARDI S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxemburg, 35, avenue John F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 47.211.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundfünf, am dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Laurent Schummer, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg,

Spezialbevollmächtigter der SEAP HANDELS UND FINANZ AG., mit Gesellschaftssitz in Aeulestrasse 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, aufgrund einer Vollmacht, welche in Vaduz am 25. Oktober 2005 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, welche ne varietur vom Komparenten und vom Notar unterzeichnet wurde, bleibt dem Original dieser Urkunde beigegeben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent ersucht in seiner oben angegebenen Eigenschaft den unterzeichnenden Notar zu beurkunden dass:

- die Gesellschaft GEMARDI S.A. (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz früher in L-1734 Luxemburg, 4, rue Carlo Hemmer, jetzt in L-1855 Luxemburg, 35, avenue John F. Kennedy (Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Nr. B 47.211), gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. März 1994, gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 284 vom 26. Juli 1994, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 752 vom 17. Oktober 1998;

- das Gesellschaftskapital 25.000.000 LUF beträgt, eingeteilt in 2.500 Aktien mit einem Nennwert von jeweils 10.000 LUF, voll eingezahlt;

- SEAP HANDELS UND FINANZ AG, vorbenannt, Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft ist und beschlossen hat die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren;

- somit die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;

- die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Aktien andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

- SEAP HANDELS UND FINANZ AG sich verpflichtet, die Kosten dieser Urkunde die sich auf ungefähr 900 belaufen, zu übernehmen.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, verpflichtet sich das Aktienregister zu annullieren.

Worüber Urkunde, ausgestellt und unterzeichnet in Luxemburg mit dem eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument dem Komparenten, welcher dem Notar mit seinem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 2 décembre 2005.

P. Decker.

(105648.3/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & CIES, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.852.273.750,-.

Siège social: L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.376.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 novembre 2005.

Pour S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & CIES

A. Vidts / R. Thillens

Gérant cat. A / Gérant cat. B

(102692.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

CIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.
R. C. Luxembourg B 112.279.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) la société anonyme CIREN INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen constituée suivant acte du notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich en date du 27 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir:

Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, ci-après décrit,

nommé à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2005, non encore publié au susdit Mémorial,

habilité à engager la société par sa seule signature, suivant article 6 des statuts,

2) Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, demeurant au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen.

Lesquels comparants, es qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CIREN S.A.

Le siège social est établi à Olingen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, de génie civil, de voirie et de pavage, chapes, terrassements, excavation de terrains, canalisations, plafonnage et façades, maçonnerie, plâtrage et carrelage, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction et leur représentation, ainsi que la mise en valeur par location ou autrement de toutes espèces de matériel, machines et véhicules pour entreprise de construction et génie civil, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'exploitation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- CIREN INVESTISSEMENT, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
- M. Nogueira Pacheco, susdit, cinquante et une actions	51
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1958 à Paredes (Portugal), avec adresse au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen (Luxembourg),
 - b) Madame Véronique Roeser, sans profession, née le 20 septembre 1965 à Hayange (France), demeurant au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen (Luxembourg),
 - c) Monsieur Fabrice Ciach, agent immobilier, né le 18 mai 1973 à Nevers (France), demeurant au 13, rue Nationale, F-57570 Evrange (France).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROTRUST, R. C. B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège social de la société est fixé au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 6 des présents statuts, à désigner Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco comme administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Nogueira Pacheco, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2005, vol. 469, fol. 75, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} décembre 2005.

R. Arrensdorff.

(106135.3/218/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.461.

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE ZUKI S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 6.461, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter en date du 12 juillet 1963, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 75 du 4 septembre 1963. La dernière modification fut apportée aux statuts, par-devant le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro N° 176 du 19 février 2003.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer junior, maître en droit.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Lentz, maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs, Madame Maria Fiorani-Longo et Madame Maria Susca-Radogna. Tous les membres du bureau ont comme adresse professionnelle L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par l'actionnaire unique représenté en la personne de son mandataire et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'actionnaire représenté déclare renoncer à une convocation spéciale et préalable. Il se considère dûment convoqué pour délibérer de l'ordre du jour qui lui a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que l'assemblée réunissant tout l'actionnariat est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour. Ledit ordre du jour est conçu comme suit:

1. Rapport présenté par le président de l'assemblée;
2. Décision de transférer le siège de la Société de Luxembourg en Italie et de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne;
3. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence, ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
4. Confirmation de la continuation des comptes sociaux;
5. Délibération de transformer la Société, avec effet au jour de sa première assemblée générale extraordinaire à tenir en Italie, en une société à responsabilité limitée en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée et que sa dénomination sera alors IMMOBILIARE ZUKI, S.r.l.;
6. Modifications et refonte des statuts en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés à responsabilité limitée;
7. Nomination de nouveaux titulaires;
8. Election d'un représentant ad hoc avec résidence au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;
9. Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous.

Monsieur le président expose que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée à la demande de l'actionnaire unique qui a exprimé le désir de transférer la Société en Italie, étant donné qu'elle ne détient qu'un seul immeuble qui est situé dans ce pays et qu'il n'est pas à prévoir que la Société développe encore d'autres activités au Luxembourg ou dans d'autres pays, à part l'Italie même. L'assemblée est invitée à passer à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend chaque fois à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

22236

Première résolution

L'assemblée approuve le rapport du président et décide de transférer le siège social de la Société en Italie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne et d'établir le siège à I-00197, 14, Via Antonio Gramsci, Rome où se trouve actuellement le siège secondaire de la Société.

Les décisions prises par les résolutions prises dans le présent procès-verbal deviendront effectives au regard de la loi italienne à partir de la date de l'inscription de la Société en Italie à la suite du transfert de son siège, comme précisé ci-dessus, dans le Registre des Entreprises en Italie. En conséquence il est décidé de procéder dans les meilleurs délais à la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société transfère également en Italie tous ses avoirs, tous son actif et tous son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Quatrième résolution

L'assemblée se réfère à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 28 octobre 2005 et à tous fins utiles elle confirme les comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 mars 2005 approuvés par la prédite assemblée générale annuelle.

L'assemblée prend ensuite connaissance des bilans, comptes de pertes et profits et rapports de gestion intérimaires au 31 octobre 2005 et elle en prend acte.

Etant entendu qu'il est nécessaire de reconstituer le capital social tant au respect des normes de la loi luxembourgeoise qu'au respect de celles italiennes, les comptes et rapports sociaux définitifs sont à approuver dès le transfert en Italie. Les comptes une fois approuvés tiennent lieu de comptes de départ de Luxembourg en même temps que de comptes d'ouverture en Italie.

L'assemblée confirme que tous les comptes et rapports sociaux, sont continués en Italie et, après approbation en Italie, ils sont à considérer comme comptes d'ouverture de la Société en Italie et comptes de clôture en Luxembourg. Considérant les comptes intérimaires qui sont soumis, l'assemblée accorde sa décharge aux organes sociaux en fonction.

Cinquième résolution

En se référant aux dispositions de l'article 3 alinéa 3 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide, que la Société, tout en maintenant sa personnalité morale, est transformée en une société à responsabilité limitée. Elle est destinée de continuer en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée.

L'assemblée générale décide de changer, avec effet à ce jour la dénomination de la Société qui sera dorénavant IMMOBILIARE ZUKI, S.r.l.

Sixième résolution

Les modifications, ajouts et suppressions étant faits cette assemblée qui est générale extraordinaire et plénière, décide de passer comme suit à une refonte complète des statuts de la Société qui sera présentée comme telle en Italie pour subir, si besoin y était encore une adaptation à la loi italienne. La loi italienne devient la seule loi applicable et la langue italienne faisant alors foi en tout état de cause pour les statuts qui suivent:

STATUTO

Titolo I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. Denominazione. È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione IMMOBILIARE ZUKI, Società a responsabilità limitata.

La società può validamente identificarsi ad ogni effetto di legge, in tutti gli atti che la riguardano, con la denominazione abbreviata IMMOBILIARE ZUKI, S.r.l.

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto l'attività immobiliare ed edilizia nella forma più ampia e più precisamente l'acquisto, la costruzione, la permuta, la vendita, in blocco o frazionata, di immobili urbani e rustici, la loro gestione ed amministrazione, anche per conto di terzi, la loro concessione in affitto e locazione, la costituzione, il trasferimento e l'assunzione di enfiteusi ed altri diritti reali, la stipula di contratti di rendita vitalizia contro cessione di immobili ed ogni attività connessa e collegata con il suddetto oggetto immobiliare.

Essa potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie (in modo non prevalente, non nei confronti del pubblico ed esclusivamente al fine di realizzare l'oggetto sociale), mobiliari ed immobiliari ritenute dall'Organo Amministrativo necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, ed assumere, direttamente ed indirettamente, sia in Italia che all'estero, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo, affine o connesso al proprio, purché l'acquisizione risulti strumentale per il conseguimento dell'oggetto sociale ed escluso in ogni caso il fine di collocamento presso terzi ed il potere degli amministratori di agire nei confronti del pubblico.

La società può pure garantire ad Istituti Bancari od Istituti di Credito in genere obbligazioni di terzi anche non soci, ogni qualvolta l'Organo Amministrativo lo riterrà opportuno.

Art. 3. Sede. La società ha sede legale in Roma.

L'Organo Amministrativo può deliberare l'istituzione e la soppressione di succursali, stabilimenti, depositi, agenzie e rappresentanze in qualunque località dello Stato, purché essi non abbiano natura di sedi secondarie ai sensi di quanto previsto dal Codice Civile.

Art. 4. Durata. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata una o più volte per decisione dei soci.

Titolo II. Capitale sociale - Soci

Art. 5. Capitale e titoli di debito. Il capitale sociale è di EUR 47.140,09 (quarantasettemilacentoquarantaeuro e nove centesimi) ed è diviso in quote ai sensi di legge.

Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli artt. 2481 e seguenti del Cod. Civ.

L'aumento del capitale sociale può essere effettuato tramite il conferimento di tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica anche diversi dal danaro.

Salvo il caso di cui all'art. 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'ari 2473 c.c.

La società potrà acquistare dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta del risparmio tra il pubblico.

La società può emettere titoli di debito. L'emissione dei titoli di debito è deliberata dall'assemblea con le maggioranze previste per la modifica del presente atto costitutivo.

I titoli emessi possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali. In caso di successiva circolazione dei titoli di debito, chi li trasferisce risponde della solvenza della società nei confronti degli acquirenti che non siano investitori professionali ovvero soci della società medesima.

La decisione di emissione dei titoli prevede le condizioni del prestito e le modalità del rimborso ed è iscritta a cura degli amministratori presso il registro delle imprese. Può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

Restano salve le disposizioni di leggi speciali relative a particolari categorie di società e alle riserve di attività.

Art. 6. Domiciliazione. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi. Le quote sociali sono liberamente trasferibili per atto tra vivi ed a causa di morte.

Art. 8. Recesso. Hanno diritto di recedere i soci che non hanno concorso all'approvazione delle decisioni riguardanti:

- a. il cambiamento dell'oggetto sociale;
- b. la trasformazione, la fusione e la scissione della società;
- c. la revoca dello stato di liquidazione;
- d. il trasferimento della sede della società all'estero;
- e. il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto della società;
- f. il compimento di operazioni che determinino una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci ai sensi dell'ari 2468, quarto comma c.c.;
- g. l'aumento del capitale sociale mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi.

Il diritto di recesso spetta in tutti gli altri casi previsti dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro venti giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro cinque giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro sessanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Titolo III. Organo amministrativo

Art. 9. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

- a. da un amministratore unico;
- b. da un consiglio di amministrazione composto da tre a sette membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;
- c. da due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Gli amministratori possono essere anche non soci.

Art. 10. Durata della carica, revoca, cessazione. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina e sono rieleggibili.

La cessazione degli amministratori ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Salvo quanto previsto dal successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la metà dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, cessa l'intero consiglio. In tal caso, l'assemblea per la nomina del nuovo consiglio è convocata d'urgenza dagli amministratori rimasti in carica.

Art. 11. Consiglio di Amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto dal successivo articolo 12, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori.

Il procedimento deve chiudersi entro cinque giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Art. 12. Adunanze del consiglio di amministrazione. In caso di richiesta di anche uno solo degli amministratori, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie trattate.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

a. Che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

b. Che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c. Che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

d. Che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario se nominato che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 13. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 c.c. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475, comma quinto c.c.

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori congiuntamente tra loro. Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

Art. 14. Rappresentanza. L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 15. Compensi agli amministratori. Il compenso annuale all'organo amministrativo è determinato dai soci al momento della nomina.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Art. 16. Organo di controllo. Qualora per disposizioni di legge, la società dovesse avere un Collegio Sindacale, esso sarà composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti ai sensi di legge.

Il collegio sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento ed esercita altresì il controllo contabile, ove ne sussistano i presupposti di legge.

Titolo IV. Assemblee

Art. 17. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a. L'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b. La nomina degli amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c. La nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- d. Le modificazioni dello statuto;
- e. La decisione di compiere azioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f. La nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

Art. 18. Diritto di voto. Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Il socio moroso (o il socio la cui polizza assicurativa o la sua garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'art. 2466, comma quinto c.c.) non può partecipare alle decisioni dei soci.

Art. 19. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale. Il procedimento deve concludersi entro dieci giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Art. 20. Assemblea. L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia. In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito otto giorni prima o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare. Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 21. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore più anziano di età. In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in luoghi, audio e o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- Che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione se nominato che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- Che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- Che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti posti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

- Che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del precedente comma 3) i luoghi audio e o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il segretario.

In tutti i luoghi audio e o video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

Art. 22. Deleghe. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per la seconda convocazione.

E' ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

La rappresentanza può essere conferita ad amministratori, ai sindaci o al revisore, se nominati.

Art. 23. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio, se richiesto dalla legge.

Art. 24. Quorum costitutivi e deliberativi. Le deliberazioni dell'assemblea sono valide se assunte con le presenze e le maggioranze previste dalla legge.

Titolo V. Bilancio e utili

Art. 25. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno. Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo forma il bilancio, con lo stato patrimoniale, il conto economico e la nota integrativa a norma di legge.

Quando particolari esigenze lo richiedano, l'assemblea per l'approvazione del bilancio annuale può essere convocata entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Gli utili netti, dedotto almeno il 5% da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il minimo legale, saranno distribuiti fra le quote sociali, salvo che l'assemblea deliberi speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione, oppure disponga di mandarli in tutto o in parte ai successivi esercizi.

Il pagamento dei dividendi è effettuato presso le Casse designate dall'amministrazione nel termine che viene annualmente fissato dall'amministrazione stessa.

I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui diventano esigibili, si prescrivono a favore della società.

Titolo VI. Scioglimento e liquidazione della società

Art. 26. Scioglimento della società. Addivenendosi in qualunque tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, indicandone i poteri.

Art. 27. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, dovrà essere risolta da un arbitro nominato dal presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società. La sede dell'arbitrato sarà presso il domicilio dell'arbitro.

L'arbitro dovrà decidere in via rituale secondo diritto entro trenta giorni dalla nomina.

Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni dell'arbitro vincoleranno le parti.

Le spese dell'arbitrato saranno a carico della parte soccombente, salvo diversa decisione dell'arbitro.

Art. 28. Norme di rinvio. Per tutto quanto non previsto espressamente nel presente statuto, si fa riferimento alle vigenti norme di legge.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme que la Société devenue S.r.l. est gérée, à la suite du transfert de son siège social en Italie par un administrateur unique en la personne de Monsieur Paolo Corgna, né à Rome, le 28 mars 1962, avec adresse professionnelle à I-00198, Rome, via Jacopo Peri n. 1. Monsieur Corgna s'occupe déjà des affaires du siège secondaire de la Société en Italie.

A moins d'une décision ultérieure différente la Société est en toutes circonstances engagée par la signature individuelle de son administrateur unique.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère à M^e Moritz Gspann, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, tous pouvoirs pour représenter la Société à Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Neuvième résolution

Pour la période à courir jusqu'à l'enregistrement de IMMOBILIARE ZUKI, S.r.l., l'assemblée générale donne procuration à Monsieur Paolo Corgna, né à Rome le 28 mars 1962, avec adresse professionnelle à I-00198 Roma, Via Jacopo Peri n° 1, pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances administratives et fiscales à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Les membres du bureau ainsi que le fondé de procuration de l'actionnaire unique déclarent au notaire instrumentant qu'ils ont une bonne connaissance de la langue italienne et qu'ils savent la lire, écrire et parler. En ce qui concerne les statuts de la société transférée en Italie seul la loi italienne est déterminante.

I membri dell'ufficio, così come il delegato dall'azionista unico dichiarano al notaio rogante che hanno tutti una buona conoscenza della lingua italiana e che sanno leggerla, scriverla e parlarla. Per quanto riguarda lo statuto della società trasferita in Italia soltanto la lingua italiana è determinante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Lentz, M. Fiorani-Longo, M. Susca-Radogna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109582.2/230/371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.315.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102679.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.933.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(102684.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUILDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102685.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.488.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102686.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

OSTEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.823.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(102687.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PHENON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.773.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(102688.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.867.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COCKSPUR HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(102689.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

RAWHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102690.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.075.000,-
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 89.050.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04928, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.
A. Vidts / R. Thillens
gérant cat. A / gérant cat. B

(102701.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FINACOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(102694.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FINACOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04905, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(102697.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FINACOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(102700.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 33.988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2005

Il résulte de la présente assemblée que:

1. DELOITTE S.A. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes;
2. Monsieur Eric Herremans demeurant à Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009;

3. Le siège social de la société est transféré au: 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102739.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

TABRIZ FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.473.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(102691.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MORAIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CQS LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Capital social: USD 150.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 93.005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signature.

(102693.3/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

INTERNATIONAL & FINANCE DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature

Le liquidateur

(102698.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SCANIA TREASURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour SCANIA TREASURY S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

(102703.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SYMPHONY ENTERPRISE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 93.419.

En date du 23 novembre 2005, la société ALTER DOMUS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.509, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a décidé de dénoncer le siège social de la société SYMPHONIE ENTERPRISE SOLUTIONS, S.à r.l., qui n'est donc plus située au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103240.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22245

AIRCRAFT FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.210.

Extrait des procès-verbaux des conseils de gérance du 1^{er} juillet 2005

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102727.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

AIRCRAFT FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.210.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2005

L'Associé unique décide de nommer la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, nouveau gérant de la société AIRCRAFT FUNDING, S.à r.l. en remplacement de C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., anciennement FLUXINTER S.A., démissionnaire.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102731.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MECACHROME LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.216.

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 21 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de nommer Maître Stéphane Hebert, avocat, en tant que gérant A de la société;
- de procéder à la démission du gérant Roel Schrijen et de nommer en son remplacement, Maître Jean-Pierre Higuët, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- de procéder à la démission du gérant Matthijs Bogers et de nommer en son remplacement, Monsieur Stéphane Biver, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102725.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SANCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue Jean Weirig.
R. C. Luxembourg B 54.957.

Par la présente, l'associé unique Buzzurro Agustin Emilio décide de changer son adresse du 45, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange à la nouvelle adresse détaillée à continuation:

6, rue Jean Weirig, L-3397 Roeser, Luxembourg.

A qui ça correspond, à Roeser, Luxembourg, le 28 novembre 2005.

A.E. Buzzurro.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07503. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102930.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GREVENMACHER 1, Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.
R. C. Luxembourg B 112.280.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) CIREN INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen, constituée suivant acte du notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich en date du 27 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Eric Kaiser, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen et Monsieur Christian Faltot, administrateur de sociétés, demeurant à Villerupt (France),

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société,

eux-mêmes représentés par Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, ci-après décrit,

agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 27 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'Enregistrement.

2) Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, demeurant au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen.

Lesquels comparants, es qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREVENMACHER 1.

Le siège social est établi à Olingen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- CIREN INVESTISSEMENT, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
- Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1958 à Paredes (Portugal), avec adresse au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen (Luxembourg),
 - b) Madame Véronique Roeser, sans profession, née le 20 septembre 1965 à Hayange (France), demeurant au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen (Luxembourg),
 - c) Monsieur Nilton Damazo Ribeiro Dos Santos, employé privé, né le 27 mai 1978 à Luxembourg, demeurant au 17, rue de la Gare, L-3771 Tétange (Luxembourg).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROTRUST, R. C. B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social de la société est fixé au 5A, rue de Roodt-sur-Syre, L-6950 Olingen.

6) Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 6 des présents statuts, à désigner Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco comme administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes, et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Nogueira Pacheco, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 16 novembre 2005, vol. 469, fol. 70, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 novembre 2005.

R. Arrensdorff.

(106136.3/218/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

HOTEL & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.674.

Extrait des décisions adoptées par les actionnaires le 21 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- de procéder au remplacement de M. Matthijs Bogers, administrateur de catégorie B, par M. Stéphane Biver, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- de nommer la société DATA GRAPHIC S.A., avec adresse au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102737.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HBG - HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.267.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2005,
tenue à Luxembourg au siège de la société*

Clôture de liquidation

Première résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme H.B.G. - HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A. a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.B.G. - HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102760.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HOTEL & CO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.675.

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 21 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102742.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HOTEL & CO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.676.

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 21 novembre 2005

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102745.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

EUROSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 7, rue A. Simon.
R. C. Luxembourg B 41.102.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 560 du 1^{er} décembre 1992, modifiée par le même notaire en date du 3 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 381 du 16 juillet 1997, modifiée par le même notaire en date du 14 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 895 du 12 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour EUROSYS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(102794.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FELUCA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.497.

La banque SanPaolo BANK S.A. a dénoncé le siège social de la société FELUCA S.A., avec effet au 6 octobre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

SanPaolo BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103012.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HPI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.
R. C. Luxembourg B 112.414.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nicolas Maurice Wagener, administrateur de sociétés, demeurant au 9, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange,

2) Monsieur Daniel Lallemand, paysagiste, demeurant au 5, rue Poincaré, F-54620 Ville au Montois,

3) Monsieur Robert Jesic, ingénieur diplômé, demeurant au 39, avenue de la Libération, L-3850 Schiffange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de HPI.

Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Nicolas Maurice Wagener, préqualifié, trente-quatre actions.	34
2) Monsieur Daniel Lallemand, préqualifié, trente-trois actions.	33
3) Monsieur Robert Jesic, préqualifié, trente-trois actions.	33
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Nicolas Maurice Wagener, administrateur de sociétés, né le 26 août 1971 à Lausanne (Suisse), demeurant au 9, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange,
 - b) Monsieur Daniel Lallemand, paysagiste, né le 27 décembre 1954 à Watermael Boitsfort (Belgique), demeurant au 5, rue Poincaré, F-54620 Ville au Montois, et
 - c) Monsieur Robert Jesic, ingénieur diplômé, né le 16 juillet 1961 à Nis (Serbie), demeurant au 39, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUOTRUST, R. C. Luxembourg B 86.381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social de la Société est fixé au 9, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. M. Wagener, D. Lallemand, R. Jesic, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, vol. 26CS, fol. 46, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(107218.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

H. R. Luxemburg B 65.779.

Im Jahre zweitausendfünf, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

1.- Die Gesellschaft dänischen Rechtes A TRANSPORT AF 1988 A/S, mit Sitz in DK-6100 Haderslev, Norgesvej 33-37 (Dänemark), eingetragen im Handelsregister von Kopenhagen unter der Nummer 12193076, welche vorher unter dem Namen ARLING TRANSPORT Af 1988 A/S bestand.

2.- Die Gesellschaft dänischen Rechtes ARLING INTERNATIONAL MØBELTRANSPORT A/S, mit Sitz in DK-6100 Haderslev, Norgesvej 33-37, (Dänemark), eingetragen im Handelsregister von Kopenhagen unter der Nummer 28299621.

Beide sind hier rechtsmässig vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Sven Arling, Geschäftsführer, wohnhaft in Haderslev, (Dänemark).

Welche Komparentin, durch ihren vorgenannten Vertreter, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65.779, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 773 vom 24. Oktober 1998,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1096 vom 17. Juli 2002.

- Dass die Komparentin sub 1) erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l. zu sein und dass die Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft dänischen Rechtes A TRANSPORT AF 1988 A/S, vorgenannt, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens an die Gesellschaft dänischen Rechtes ARLING INTERNATIONAL MØBELTRANSPORT A/S, vorgenannt, dies annehmend durch ihren vorgenannten Vertreter, fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile der vorgenannten Gesellschaft ARLING TRANSPORT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Die nunmehrige alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf (5) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft ARLING INTERNATIONAL MØBELTRANSPORT A/S, mit Sitz in DK-6100 Haderslev, Norgesvej 33-37 (Dänemark), gehalten werden.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Arling, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2005, vol. 534, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 1. Dezember 2005.

J. Seckler.

(106625.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

LUCBETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.325.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 novembre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopérer:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg,
- FMS SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
- S.G.A. SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102746.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

EFINHOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.092.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 novembre 2005

Successivement, le Conseil d'Administration a accepté les démissions de CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Michel Di Benedetto et Dominique Moinil et a décidé de coopérer:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg,
- FMS SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg,
- S.G.A. SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les nominations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102751.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.656.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration

Par décision du Gérant, lors de la réunion tenue en date du 12 octobre 2005, la résolution suivante a été prise. Le Gérant décide de transférer le siège social de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour HULARO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102812.3/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 312.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.*Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique prises le 25 octobre 2005*

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société ColAce, S.à r.l., prises le 25 octobre 2005, au siège social, que:

L'Associé unique a accepté la démission de Monsieur Dirk Oppelaar de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet à la date de l'assemblée (soit le 25 octobre 2005) et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Suite à cette démission, le Conseil de Gérance est désormais composé de Monsieur Philippe Lenglet, Gérant A et de COLONY LUXEMBOURG, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102779.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 312.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.

Le bilan consolidé au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique, habilitée par la Gérance

(102778.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ColAce, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 312.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 84.291.

Le bilan social au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique, habilitée par la Gérance

(102775.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

HELIOS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.249.*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 juin 2005 tenue extraordinairement au siège social le 19 juillet 2005*

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour HELIOS GROUP HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102810.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ANGERBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mrs Robert Kimmels, manager, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and director.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmanngesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31th, 1929 about holding companies.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name ANGERBACH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one.
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Herman Boersen, jurist, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Robert Kimmels, direktor, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A und Verwalter.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine EinmannGesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung ANGERBACH, S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

Art. 16. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxemburg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Boersen, R. Kimmels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 8. Dezember 2005.

H. Hellinckx.

(108937.3/242/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

EFRTC, EUROPEAN FEDERATION OF RAILWAYS TRACKWORKS CONTRACTORS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Pétange.

Assemblée générale du 24 juin 2005

Articles 3, 10 et 11 modifiés des statuts:

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Art. 10. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration sera composé de sept conseillers (ci-après «les Conseillers»).

Les Conseillers seront:

1. un Président;
2. un Vice-Président;
3. trois Vice-Présidents suppléants;

4. un Président Honoraire pendant les deux premières années à partir de la constitution de la fédération. A partir de la troisième année de la constitution de la fédération le président sortant gardera la fonction de conseiller pendant deux années supplémentaires en qualité de président honoraire;

5. un Trésorier

tous à élire à la majorité simple par l'assemblée générale.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, chaque conseiller devra représenter un membre titulaire différent et avoir une nationalité différente.

Les Conseillers ne se confondront pas avec les trois délégués nommés par les membres titulaires en application de l'article 9 des présents statuts.

Les élections auront lieu tous les deux ans. Le Président peut être réélu une seule fois pour deux ans.

Le Président honoraire, après les deux ans de son mandat, peut demander de rester conseiller à vie du conseil d'administration comme observateur.

Le Conseil d'Administration dispose de tous pouvoirs pour poser tous actes d'administration dans l'intérêt de la fédération, à l'exception des pouvoirs attribués par la loi exclusivement à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration soumettra chaque année les comptes annuels de la fédération et le budget pour l'exercice social qui suivra l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se réunira chaque fois que l'intérêt de la fédération le rendra nécessaire.

Le Conseil d'Administration peut demander à des délégués de membre titulaire ou représentants de sociétés qu'il estime avoir un lien avec l'objet de la fédération d'assister à ces réunions.

Les Conseillers sont investis collectivement de la gestion journalière de la fédération et sont collectivement les représentants et représenteront collectivement la fédération en justice, tant en demandant qu'en défendant.

Un Secrétaire Général élu tous les deux ans par l'assemblée générale en même temps que les conseillers assistera le conseil d'administration pour tous les travaux de secrétariat. Les émoluments du secrétaire seront à la charge de la fédération.

Art. 11. Droit d'entrée et cotisation annuelle. Après son élection le membre titulaire payera un droit d'entrée nominal de 200 euro multiplié par le nombre de ses voix pour le vote. Ces droits d'entrée serviront de fond de roulement à la fédération et en seront pas sujets à remboursement sauf s'ils constituaient l'actif net disponible de la fédération en cas de dissolution de celle-ci.

Sur la base du budget de l'année suivante, le taux des cotisations annuels sera établi par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres titulaires présents et votants.

Aucun membre, qu'il s'agisse d'une fédération, d'une association ou d'une société, qui aura cessé d'être membre de la fédération, et sauf par l'effet de la dissolution de l'association, aura un quelconque intérêt ou un quelconque droit de revendication à l'encontre de la fédération, ses fonds ou ses actifs.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06438. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102831.3//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

LUX MACHINE MODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.646.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 30 août 2005

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel administrateur Mlle Sandrine Klusa avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Frédérique Vigneron aux fonctions d'administrateur.

Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour LUX MACHINE MODEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102819.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MORA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 octobre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs de Messieurs J. Quintus, K. Lozie et de la société COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier pour une nouvelle durée de un an.

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 30 juin 2006.

Pour copie conforme

KL / COSAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102824.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

S.G.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.710.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 31 août 2005

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel administrateur Mlle Sandrine Klusa avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Frédérique Vigneron aux fonctions d'administrateur. Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour S.G.S. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102822.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MUNIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 103.299.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the company on May 3, 2005 at 11.00 o'clock

Resolution

The Annual General Meeting accepts the resignation of Mr Daniel Van Meerbeeck and Mr Ernest Van Turenhout as Directors in date of March 25, 2005 and decides, unanimously to elect as new members, to terminate the mandate of the resigning directors of the Board of Directors:

Mr Jean Quintus, Director of companies, Blaschette, 11, rue de Fischbach,

Mr Joseph Winandy, Director of companies, Itzig, 92, rue de l'Horizon.

Theirs mandates will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will decide on the accounts for the year ended on December 31, 2009.

Certified copy

J. Quintus / Y. Van Renterghem

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102829.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

AMADEUS CONSULTING PARTICIPATION (A.C.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 79.201.

Extrait des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenues au siège social le 8 juillet 2005 à 11.00 heures et 14.00 heures

Première résolution

Le siège social de la société est transféré du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des fonctions de Commissaire aux comptes de la société, FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Résolution unique

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A. avec siège social, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B N° 74.517.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07516. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103013.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

22261

CABOCHON S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.467.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Monsieur Jean Quintus et COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Koen Lozie, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement Monsieur Joseph Winandy.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Monsieur Noël Didier,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 mars 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102832.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs:

- M. Jean Quintus,

- M. Koen Lozie,

- COSAFIN S.A.,

et du Commissaire aux Comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l.,

pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102834.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

KOREA DAIRY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.716.

EXTRAIT

Il résulte de décisions des Associés de la Société prises à Luxembourg en assemblée générale en date du 3 octobre 2005 que:

- Madame Emanuela Brero, directrice d'administration de sociétés, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée en tant que liquidateur de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Julian Asquith, cette nomination prenant effet le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102861.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SONICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.709.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 31 août 2005

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel administrateur Mlle Sandrine Klusa avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Frédérique Vigneron aux fonctions d'administrateur. Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour SONICA INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102835.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

TAMPER TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.750.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 31 août 2005

1. Le Conseil d'Administration décide de révoquer le mandat conféré à l'actuel administrateur Mlle Sandrine Klusa avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration décide de nommer Mme Frédérique Vigneron aux fonctions d'administrateur. Les présentes modifications feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour TAMPER TECHNOLOGY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102838.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

UNION & WILL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 juin 2005 tenue extraordinairement au siège social le 19 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M^e Jean-Marie Verlaine et Mme Patricia Jupille, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour UNION & WILL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102841.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GREENGAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 63.369.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 15 novembre 2005

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 22 avril 2004 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur et Président du Conseil d'administration, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline Stein, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103168.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GREENGAGE, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 63.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(103178.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SEA VIEW PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.171.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 octobre 2005

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme SEA VIEW PROPERTIES en date du 10 octobre 2005, la révocation de la S.C. F.O.R.I.G. de sa fonction de commissaire aux comptes et la nomination à l'unanimité de la FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans, comme nouveau commissaire aux comptes.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102845.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

REDWOOD CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.840.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 17 septembre 2005 que TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat au 17 septembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les actionnaires ratifient la nomination de TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateur de la société lors du Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2005, en remplacement de Monsieur Marc Chong Kan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102932.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

ROEBALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.493.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 novembre 2005 que la résolution suivante a été adoptée:

- Madame Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur supplémentaire dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102860.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.782.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 22 novembre 2005 que la société MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL INC, ayant son siège social au 100 West Tenth Street, Wilmington Delaware 19801, U.S.A. a cédé 100 parts sociales de la Société à la société MERRILL LYNCH INTERNATIONAL HOLDINGS INC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, U.S.A., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102872.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

I.H.P. S.A., IMMO-HOME PLANS, Société Anonyme.

Siège social: L-8034 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.585.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société EUROPALUX HOLDING S.A. ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, immatriculé au R.C.S. sous le numéro B 33.156, ici représentée par son administrateur-délégué ou Monsieur Philippe Risch, employé privé, demeurant à Capellen, 58, rue de la Gare.

2. Monsieur Christophe Risch, employé privé, demeurant à L-8387 Koerich, 15 Cité op Boeschen.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO-HOME PLANS S.A., en abrégé I.H.P. S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Strassen.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la mise en valeur, la gérance d'immeubles et la promotion immobilière, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (35,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de juin à 16 heures, et pour la première fois en deux mille six. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq. La première assemblée générale se tiendra en deux mille six.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- EUROPALUX HOLDING S.A., prénommée	999 actions
- Monsieur Christophe Risch, prénommé.	1 action
Total: mille actions.	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

22266

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Philippe Risch, prêtre.
 - Monsieur Christophe Risch, prêtre.
 - Madame Marie-Josée Petry, administrateur de sociétés, demeurant à L-8387 Koerich, 15 Cité op Boeschen.
3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Philippe Risch, prénommé.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: La société EUROFISC S.A., avec siège à Dudelange, numéro R.C. B 42.577.

5. Le siège social est fixé à L-8034 Strassen, 204, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Risch, C. Risch, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 58, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): M. Risch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005.

A. Biel.

(109725.3/203/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BOREANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102894.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

CeraTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 88.677.

Suite à la décision du gérant en date du 23 novembre 2005, le siège social a été transféré à: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102959.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PREGIS (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.438.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique adoptées le 20 octobre 2005

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de M. Thomas Pryma et M. Brian Hoesterey en tant que gérants de la société avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé d'élire en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:

Mme Cynthia Coco;

M. Dirk Heemskerk;

M. Peter Lewis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREGIS (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102901.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SILVER LEAF CFO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.890.

—
L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102931.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FINVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 89.600.

—
A l'issue du Conseil d'Administration du 23 novembre 2005, le siège social a été transféré à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102963.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

LUX-CHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 91.900.

—
A l'issue du Conseil d'Administration du 23 novembre 2005 le siège social a été transféré à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102964.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

22268

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 95.311.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 17 novembre 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat au 17 novembre 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102938.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 95.311.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102991.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

UNIVERS 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.
R. C. Luxembourg B 68.429.

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIVERS 3000 S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 68.429, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 5 février 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 307 en date du 3 mai 1999.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Feltz, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Mamer à Esch-sur-Alzette et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Fixation du siège social.
- 3) Modification de l'objet social de la société et modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- 4) Démission de deux administrateurs avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
- 5) Confirmation de Monsieur Feltz François dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- 6) Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans.
- 7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- 8) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte aux fins de formalisation.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Art. 3. (premier alinéa)

a) La société a pour objet l'étude, la conception, la fabrication, l'installation et la vente de constructions métalliques, électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques, travaux de programmation, vente des articles de la branche et représentations industrielles.

b) La vente, l'importation, l'exportation, la conception, la fabrication, la transformation, l'entretien, la réparation, la maintenance, le stockage, l'hivernage, la location d'articles et de bateaux pour la navigation fluviale et de navires pour la navigation maritime et des articles accessoires et de sports nautiques. La formation théorique et pratique sur les principes techniques, la réglementation, la conduite, la navigation, la communication et autres connaissances de la navigation fluviale, côtière et maritime.

(Le reste sans changement.)

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à partir de ce jour les démissions de leurs fonctions d'administrateurs:

- de Madame Désirée Schmitz, administrateur de sociétés, demeurant à Tétange,
 - et de Monsieur Daniel Koppers, administrateur de sociétés, demeurant à Tétange,
- et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer à partir de ce jour pour une durée de six années Monsieur François Feltz, prédit, dans sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2011.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs à compter de ce jour, pour une durée de six années, à savoir:

- Madame Caroline Feltz, administrateur de sociétés, demeurant à L-4460 Belvaux, 244, rue de la Gare.
- Madame Isabelle Feltz, administrateur de sociétés, demeurant à L-4460 Belvaux, 244, rue de la Gare.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur François Feltz, prédit;
- Madame Caroline Feltz, prédite;
- Madame Isabelle Feltz, prédite.

b) administrateur-délégué:

Monsieur François Feltz, prédit.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans, à savoir:

La société FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2011.

Huitième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 9 in fine des statuts vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, déclare certifier l'état civil du comparant d'après un extrait du registre de l'état civil.

Signé: J.-P. Cambier, A. Muhovic, F. Feltz, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2005, vol. 912, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005.

A. Biel.

(109865.3/203/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

UNIVERS 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R. C. Luxembourg B 68.429.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(109866.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

RAPIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 96.940.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société RAPIER HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société RAPIER HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;

- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102936.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PETUNIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 101.683.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société PETUNIAS HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société PETUNIAS HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;

- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102948.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

C.G.T.I. S.A., COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 65.708.

—

Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassung des Verwaltungsrats vom 21. November 2005

Es geht aus dem Protokoll der Beschlussfassung des Verwaltungsrats der COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES, C.G.T.I. S.A. vom 21. November 2005 hervor:

Zeichnungsbevollmächtigung der Herren:

1) Berndt-Michael Winter, geboren am 14. Januar 1954, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55,

2) Dr. Antonius Wagner, geboren am 1. September 1961, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55, und

3) Joachim Franke, geboren am 11. September 1952, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55, für den Bereich «Personal».

Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassung des Verwaltungsrats zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 21. November 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102945.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

LUXOPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 50.304.

—

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société LUXOPART HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société LUXOPART HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;

- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102952.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.584.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 28 juin 2005

L'Assemblée générale décide:

- de reconduire les mandats des trois administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011, à savoir Mesdames Erna Amundsen et Brigitte Gathy ainsi que Monsieur Serge Tabery.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Madame Eran Amundsen,

- Madame Brigitte Gathy,

- Monsieur Serge Tabery;

- de reconduire le mandat du Commissaire aux comptes pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 à savoir la société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102994.3/322/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

22272

LATINO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 91.674.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société LATINO INVESTMENTS S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société LATINO INVESTMENTS S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Grootte est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07081. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(102957.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GOLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 86.547.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société GOLON, S.à r.l. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société GOLON, S.à r.l. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Grootte est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07083. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(102965.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GLYCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.677.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société GLYCINE HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société GLYCINE HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Grootte est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07084. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(102969.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.
